

tion de l'agriculture, car cet organisme l'a bien précisé dans son mémoire. Est-ce le Syndicat national des cultivateurs, le groupe Palliser Triangle, la Commission du blé, ou la Bourse des grains. Nous faut-il admettre l'infaisabilité d'Ottawa, ou le ministre lui-même a-t-il conçu ces modifications? Le ministre va-t-il encourager ces différents groupements à faire comparaître des témoins devant le comité de l'agriculture pour proposer des modifications à la mesure législative?

J'aimerais commenter certains chiffres qui ressortent du bill. Prenons comme exemple le chiffre maximum de 900 millions de dollars; à 4 p. 100, cela donne 36 millions. Si l'on songe que le gouvernement épargne environ 40 millions sur l'entreposage en abrogeant la loi sur les réserves provisoires de blé, plus une moyenne de 6 millions en abrogeant la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le gouvernement réalise donc une épargne globale de 46 millions de dollars, et si mon calcul est bon, d'après les modifications proposées, le gouvernement réalisera, en fait, une épargne de 10 millions sur l'ensemble de la transaction. Si quelqu'un appelle cela une aide aux cultivateurs, monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on me fournisse des explications, car, d'après ces chiffres il semble que ce soit le gouvernement qui épargne de l'argent.

Je reconnais que si les cultivateurs pris individuellement achètent plus d'assurance, alors il en coûtera davantage au gouvernement. Si un cultivateur prend l'assurance maximale de \$15,000, à 4 p. 100, cela donne \$600, ce qui représente moins que les frais administratifs. Je ne vois pas le rapport que cela peut avoir avec ce qu'il en coûte à ce cultivateur. On pourrait même dire que le montant est trop élevé, mais comment peut-on le savoir? Le contribuable sait-il que c'est une somme considérable à verser à un cultivateur dont le revenu brut s'établit à \$15,000? A mon avis, le ministre n'a pas présenté d'argument valable là-dessus. Néanmoins, si nous prenons le cas d'un cultivateur qui devra maintenant assurer lui-même sa récolte, car la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies sera abrogée, nous voyons qu'il devra payer une prime variant de 6 à 9 p. 100. J'ai téléphoné à un agent d'assurance de ma circonscription, l'autre jour, et ce sont les chiffres qu'il m'a donnés.

Même s'il est difficile d'établir la prime d'assurance pour une exploitation agricole ayant un revenu de \$15,000, étant donné les taux qui varient d'une ferme à l'autre, je soutiens que la prime serait de plusieurs centaines de dollars. Encore une fois, je ne vois pas de rapport entre ce 4 p. 100 que le gouvernement propose et les frais que le cultivateur doit couvrir, qu'il s'agisse d'assurance-récolte ou de quoi que ce soit de cette nature. En général, je prétends que le taux de 4 p. 100 suffirait à peine à combler la hausse provoquée par l'inflation qui sévit actuellement. Le tracteur approprié pour cultiver deux sections, soit la superficie que possède un cultivateur dans ma région du pays pour obtenir un revenu brut de \$15,000, coûterait environ \$10,000, et le prix d'une moissonneuse-batteuse serait analogue. Il est vrai que ces dépenses sont réparties sur un certain nombre d'années, mais je soutiens que l'assistance offerte dans ce projet de loi ne correspond pas aux coûts en cause.

Je voudrais parler brièvement de l'apport de l'industrie céréalière à l'économie nationale. Depuis la colonisation de l'Ouest du Canada, l'industrie céréalière a exporté des

milliards de boisseaux de céréales, ce qui a amené beaucoup d'argent frais au Canada. Depuis quelques années, ce montant atteint 1 milliard et même 1.2 milliard de dollars. Il s'établit en moyenne entre 500 millions et 1 milliard. Monsieur l'Orateur, le grain est une ressource renouvelable qui a engendré une activité économique considérable d'un bout à l'autre du Canada. Je me rappelle de l'incidence qu'on anticipait sur le port de Vancouver de nos grosses ventes à la Chine, il y a quelque temps. Les responsables de la manutention des céréales s'en félicitaient. D'après eux, leur part du gâteau devait atteindre 40 millions de dollars. Je demanderais au ministre, lorsqu'il songe à venir en aide à l'industrie céréalière, de voir si ses projets sont axés sur le bien-être de l'industrie, ou s'ils ne sont conçus que pour lui permettre de subsister.

Le ministre se préoccupe-t-il des implications de cet état de choses pour l'industrie céréalière? Est-ce qu'il songe à l'importance de cette industrie pour assurer la rentabilité de l'économie nationale? L'agriculture n'est plus une industrie de subsistance, mais une entreprise vraiment importante. Aujourd'hui, le nombre des intrants est plus considérable. Au printemps, bien des agriculteurs doivent se procurer de 20 à 30 tonnes d'engrais à \$30 la tonne, ce qui suscite une grande activité économique et procure un grand nombre d'emplois. Quand on considère l'aide accordée à d'autres industries, comme les 12 millions de dollars octroyés à une usine de pâte à papier qui n'a pas grande répercussion sur l'économie, je me demande s'il ne serait pas plus raisonnable de chercher à résoudre autrement les problèmes de l'agriculture. C'est une industrie qui a fait beaucoup pour le Canada et qui, il faut l'espérer, continuera à profiter non seulement aux agriculteurs comme moi mais aussi au pays entier. Nous nous sommes préoccupés, je crois, de l'expansion régionale essentiellement à cause des emplois que cela impliquait. Mais l'industrie céréalière elle-même a assuré beaucoup d'emplois dans les Prairies et à long terme, c'est une industrie saine et viable qui continuera à en procurer.

• (3.10 p.m.)

Je conseille au ministre de repenser les divers aspects du 4 p. 100. Tout compte fait, je trouve trop élevée la contribution du cultivateur et pas assez généreuse l'augmentation procentuelle du gouvernement. Un député engagé dans une entreprise différente me disait qu'il reçoit une protection tarifaire de 11 p. 100. Quelle possibilité aurait l'industrie céréalière avec 11 au lieu de 4 p. 100? Il se peut que le taux de 11 p. 100 soit excessif et qu'il faille voir à le supprimer. Il est évident que certains secteurs au Canada bénéficient d'un traitement préférentiel. A mon avis, et tout bien considéré, l'industrie des grains n'a pas encore reçu sa juste part du revenu national.

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je me dispose à faire quelques commentaires sur le bill à l'étude, dont on pourrait fort bien dire qu'il comporte deux éléments. L'un est très avantageux et assurera environ 100 millions de dollars à l'industrie du grain qui en a grand besoin à l'heure actuelle. Chacun des 181,000 cultivateurs de l'Ouest du Canada recevra en conséquence environ \$560. Vendredi après-midi, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a